Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 56 (1905)

Heft: 7

Buchbesprechung: Bibliographie

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en veillant à la conservation des massifs. En outre, il paraît possible de simplifier la procédure pour la délivrance des coupes extraordinaires (autorisation accordée par un arrêté ministériel et non plus par un décret).

On est assez généralement d'accord sur la nécessité d'une réforme du Code forestier; mais le sens dans lequel elle doit se faire est fort discuté. Jugée d'ici, la rigueur de certains textes est faite pour nous surprendre et des dispositions plus libérales, s'imposent à notre avis.

Rappelons que le Code forestier date de 1827; il fut jadis accompagné d'une ordonnance réglementaire, détaillant et précisant certains points de la loi et fixant les mesures pratiques administratives pour son application. La France possède en outre des lois forestières locales et coloniales, telle la loi forestière algérienne, la loi relative aux mesures à prendre contre les incendies dans la région boisée des Maures et de l'Estérel, etc.



# Bibliographie.

## Ouvrages reçus.

Mitteilungen der schweizer. Centralanstalt für das forstliche Versuchswesen. Einfluss der Provenienz des Samens auf die Eigenschaften der forstlichen Holzgewächse. Erste Mitteilung. Von Arnold Engler, Professor. Zürich. Kommissionsverlag von Fäsi & Beer.

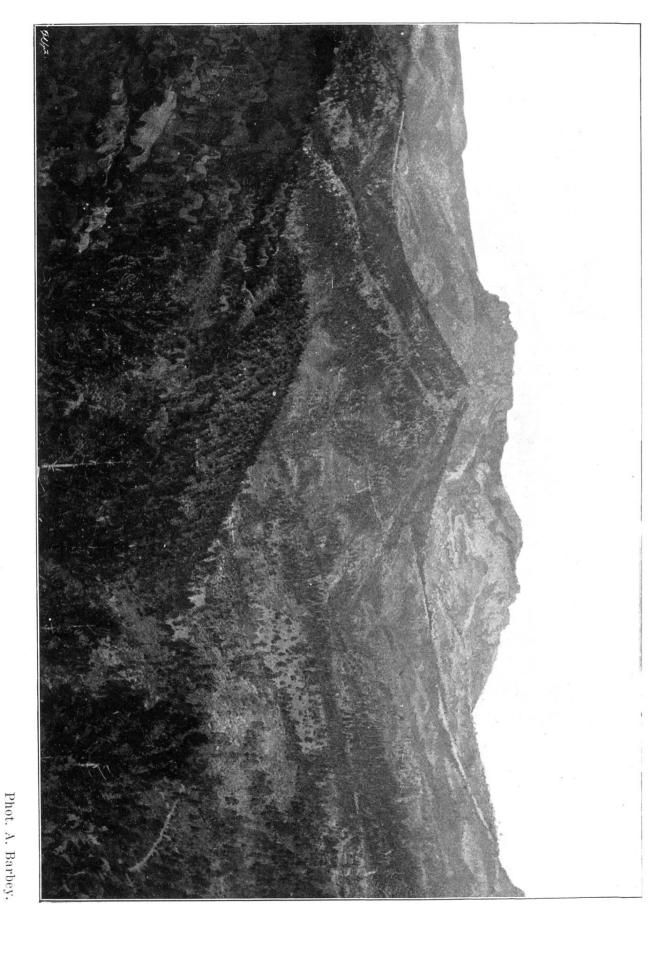
Nous reviendrons plus en détail, dans notre prochaîn numéro, sur le travail de M. Engler.

Additions aux noms des végétaux dans les noms de lieux, par H. Jaccard, professeur à Aigle.

M. Jaccard complète et rectifie l'intéressante étude dont nous avons parlé en son temps et parue dans le Bulletin de la Murithienne, Fascicule XXXII de 1903.



Aufsätze: Die Auwaldungen des st. gallischen Rheintals. — Vereinfachte Berechnung stehender Stämme. — Zur Statistik des Waldwegebaues im Kanton Uri. — Vereinsangelegenheiten: Vereinsversammlung in Appenzell. — Aus den Verhandlungen des Ständigen Komitees. — Mitteilungen: Über Teilung und Zusammenlegung von Waldungen. — Forstliche Verhältnisse Japans. — Forstliche Nachrichten. — Bücheranzeigen.



Forêt domaniale de l'Estérel.

Aspect général de l'Estérel, pris du col Notre Dame. Les crêtes sont sillonnées de «Tranchées garde-feu».